



Aménagement du bâtiment "Perspective"

245 Rue Garibaldi

69003 LYON



ARCHITECTE :

EUTOPIA ARCHITECTURE
10, Rue Patinaud
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04 77 46 15 22



ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

MD-ECOBAT
42, Boulevard Antonio Vivaldi
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 06 85 15 94 96



BE FLUIDES :

COGIFLUIDE
51, Rue Sibert, Parc Novacerie Bât. 54
42400 SAINT-CHAMOND



BE STRUCTURE :

BOST Ingénierie
1997 Rue Jean Rostand
42350 La Talaudière
Tél : 04 77 43 01 90



BET DATA CENTER :

ALTERNET
7 / 7 Bis Rue Abel Hovelacque
75013 PARIS
Tél : 01 53 79 04 00



MAITRE D'OUVRAGE

SGAMI SUD-EST - Direction de l'immobilier
20 Rue de l'Espérance
69003 LYON

Lot n°5

PLATRERIE-PEINTURE-PLAFOND

C.C.T.P. Consultation

Dossier	MD-0080
Date	13/03/2026
Phase	DCE
Indice	



Sommaire

Plâtrerie	8
Cloisons modulaires	12
Faux-plafond.....	14
Peinture.....	16



Code	Désignation
5.1	<u>Prescriptions Générales</u>
5.1.1	<u>Définition de l'opération et intervenants</u> L'opération a pour objectif le transfert de la DISC avec l'aménagement d'un bâtiment existant "Perspective", réalisation du bureau et Data Center au 245 Rue Garibaldi à Lyon 69003 Les travaux seront réalisés dans un premier temps au rez de chaussée et au R+2. ("Phase 1") Les travaux du R+1 seront réalisés dans un deuxième temps en continuité de la "phase 1" après l'installation des tiers occupants du rez de chaussée et R+2 ("Phase 2") Lors de la consultation, il est fournis aux entreprises un CCTP sous format Pdf ainsi qu'une DPGF sous format Excel. Les corps d'état concernés sont définis ci-après : - Lot n°1 DESAMIANTEGE - CURAGE - Lot n°2 MACONNERIE - ETANCHEITE - Lot n°3 SERRURERIE - Lot n°4 MENUISERIE INT BOIS - Lot n°5 PLATRERIE-PEINTURE-PLAFOND - Lot n°6 SOLS SOUPLES / CARRELAGE - Lot n°7 ELECTRICITE CFO - Lot n°8 ELECTRICITE CFA/SURETE - Lot n°9 PLOMBERIE CVC
5.1.2	<u>CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières</u> Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir l'ensemble des prestations et leurs modes d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif, l'entreprise devant l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages qui lui sont demandés. Les références à des marques commerciales, spécifiées au cours du présent CCTP, ont pour objet de préciser la référence de valeur qualitative (Technique ou Architecturale) souhaitée ou imposée selon les cas. L'entrepreneur peut proposer d'autres marques ou types à l'approbation du maître d'œuvre, dans la mesure où ces propositions sont qualitativement supérieures ou égales à la référence de base. A l'appui de ses propositions, l'entrepreneur doit fournir obligatoirement les documents nécessaires à l'appréciation de l'équivalence qualitative
5.1.3	<u>Décomposition de Prix Global et Forfaitaire</u> La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) comporte des quantités qui sont données à titre indicative. L'ensemble des quantités seront à contrôler par l'entreprise titulaire du lot et seront renseignés, si le besoin est, dans le DPGF. Seules la description et la localisation des ouvrages sont contractuelles. L'entreprise doit remettre un prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites au CCTP en prenant en compte l'ensemble des dispositions sécuritaires, de phasage, d'hygiène et autres... suivant documents joints à l'appel d'offre. L'entreprise en doit la vérification et la validation. Elle a toute latitude pour modifier ou compléter ce document.



Code	Désignation
5.1.4	<u>Limites de responsabilité</u> Le présent document précise uniquement les objectifs techniques et architecturaux à atteindre. Les éventuelles dimensions données au sein du présent document sont données à titre indicatif et devront être validées par l'entreprise et son bureau de contrôle dans le cadre de son offre. L'entreprise prend à sa charge les études nécessaires à la réalisation de son ouvrage En aucun cas, la responsabilité de la Maîtrise d'oeuvre ne pourra être engagée pour ce qui concerne le dimensionnement des éléments de fixations et d'ordre structurel, dans le sens où l'entrepreneur de part sa spécialité doit fournir les notes de calculs et justifications nécessaires pour validation par le bureau de contrôle avant tout démarrage de ses prestations. Dans le cas où l'entreprise modifie la définition des dits ouvrages de support, elle devra le faire au sein d'une annexe et la joindre à son offre. Faute de quoi, l'entreprise accepte sans réserves les prestations demandées. Les entreprises devront prendre connaissance de l'ensemble des documents de la consultation y compris les CCTP, plans, pièces annexes et divers des autres lots Chaque entreprise devra une coordination parafite avec les autres corps d'état Chaque entreprise doit la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux En cas de grutage, livraisons ou autre nécessitant un accès depuis la voie publique, l'entreprise devra faire les démarches et demandes nécessaire auprès de la ville. L'entreprise aura la responsabilité des événements pouvant survenir lors de ses éventuelles interventions
5.1.5	<u>Documents Référentiels</u> Les matériaux mis en oeuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes aux documents normatifs : normes, lois, décrets, circulaires etc en vigueur. Les ouvrages seront exécutés en conformité avec l'ensemble des règles professionnelles applicables et notamment : - Documents Techniques Unifiés DTU - Normes techniques - Avis Techniques - REEF - Etc... Les matériaux utilisés seront conformes aux normes françaises et européennes applicables à ceux-ci, avec notamment : - Matériau avec marquage NF et CE - Titulaire d'un Procès Verbal d'essai en cours de validité - Labels, classements et autres suivant typologie des ouvrages - Etc... Le marquage CE étant de nature réglementaire et obligatoire pour les produits de construction, n'est pas systématiquement rappelé au sein du présent CCTP. L'entrepreneur doit connaître tous les règlements, lois, etc afférents à sa spécialité. Il ne sera toléré aucune dérogation aux règles édictées, et le fait, par l'entrepreneur de ne pas s'y conformer strictement, entraînera le refus systématique par la Maîtrise d'oeuvre des ouvrages non conformes. L'entrepreneur assumera l'ensemble des frais engendrés consécutifs à des prestations non conformes.
5.1.6	<u>Documents de Consultation</u> Chaque point technique devra être conforme aux exigences du Maître d'Ouvrage (Plans, Coupes, Élévations, Plans de détails, etc. .). Dans le cas d'incohérence entre le CCTP et ces plans, ce sont les plans qui priment. Cependant, l'entreprise devra en informer le Maître d'oeuvre En aucun cas, l'entreprise ne pourra faire valoir un quelconque supplément à son offre, du fait d'une incohérence non soulevée au moment de la remise de son offre. L'entreprise pourra fournir des équivalences par rapport aux prescriptions demandées L'entrepreneur sera tenu de présenter tous les échantillons de toute nature et tous les prototypes jugés nécessaires sans limitation numérique ou dimensionnelle, les frais afférents à la réalisation de ces échantillons sont à la charge de l'entrepreneur.
5.1.7	<u>Vérifications des côtes sur plans</u> Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot est tenu de vérifier l'ensemble des côtes portées sur les plans qui lui sont remis. En cas d'erreurs ou de manque d'information, Il devra immédiatement le signaler au Maître d'oeuvre et proposer les solutions permettant de réaliser les travaux.
5.1.8	<u>Calendrier des travaux</u> L'entreprise devra fournir au MOE et à l'OPC un calendrier détaillé par tâche ou ensemble de tâche indissociable à réaliser ainsi que tous les renseignements nécessaires à l'établissement du calendrier des travaux, et ce dans un délai de 15 jours après la notification de l'OS de début de période de préparation.





Code	Désignation
5.1.9	<u>Connaissance des lieux</u> L'entrepreneur du présent lot ne saurait prévaloir postérieurement à la consultation du marché d'une connaissance insuffisante des lieux, sites, limites de terrains d'implantation des ouvrages, état des supports, non plus que tous les éléments locaux, tels que: nature des sols, moyen d'accès, conditions climatiques, manques d'informations et sujétions diverses en relation avec l'exécution de ses travaux. En aucun cas les entreprises ne pourront arguer d'une méconnaissance des lieux pour se soustraire à leurs obligations, ou réclamer des suppléments de prix.
5.1.10	<u>Responsabilités Collectives</u> Conformément au décret du 8 Janvier 1965 concernant la sécurité des personnes, toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection des personnes extérieures à la réalisation du chantier (passants, visiteurs, etc) ainsi que toutes personnes participant aux travaux devront être prévues à la charge de l'entrepreneur. Bien que la responsabilité de Maître d'Œuvre ne puisse en aucun cas être mise en cause à ce titre, l'entrepreneur ne pourra refuser de compléter ou d'améliorer les mesures de protection déjà prises si elles sont jugées insuffisantes. L'Entreprise doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la protection de ses matériaux et de ses ouvrages, contre le risque de vol, détournement, et dégradations de toute origine (vandalisme, climat ...) et ce jusqu'à la réception des travaux. De plus, pendant l'exécution de ses travaux, l'Entreprise doit : - d'une part, prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entreprises. Elle reste responsable des conséquences résultantes aux infractions à ces obligations - d'autre part, prendre toutes les protections nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants et autres tels que mobilier, équipement ... Elle assumera les frais de remise en état pour toute dégradation éventuelle. En aucun cas, ces frais ne pourront être supportés par le Maître d'Ouvrage. Les DTU précisent les tolérances, planimétries, états des surfaces, arases, etc, des différents ouvrages. Chaque entreprise devra la réception des supports réalisés par un autre corps d'état, en cas de litige, l'entreprise devra en informer le Maître d'œuvre dans les meilleurs délais L'exécution des travaux implique l'acceptation des supports sans réserve. L'entreprise aura notamment à sa charge : - échafaudages, nacelles et tous autres moyens d'accès pour réalisation de ses prestations - moyens de levage éventuels pour mise en place de ses éléments - l'établissement de toutes protections et dispositions permettant le montage des matériaux, la dépose des ouvrages, la descente et l'évacuation et/ou le tri de ses gravois, sans risque pour les personnes, piétons et pour les constructions proprement dites ou voisines - le repliement de ses installations - la remise en état des lieux et des abords, y compris nettoyage et enlèvement et/ou tri des gravois. NOTA : les prix unitaires de l'Entreprise devront comporter l'ensemble des sujétions d'exécution, notamment en ce qui concerne les moyens nécessaires (échafaudages, nacelles ...) à mettre en œuvre pour réaliser les prestations décrites au sein du devis.
5.1.11	<u>Plans d'Exécution, réservation et percements</u> L'entrepreneur établit à ses frais tous les plans dits d'atelier et de chantier exécution, comprenant: - les nomenclatures correspondantes, - les notes de calculs, - les détails et épures, - les caractéristiques des matériels proposés, - tous documents indispensables à la parfaite définition et exécution des ouvrages et à la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des ouvrages impliqués. L'ensemble de ces plans devront être visé par le Maître d'Ouvrage et le Bureau de Contrôle Dans un délai de 15 jours après la notification de l'OS de démarrage de la période de préparation, l'entreprise devra transmettre au lot 01 les demandes de percements / carotages / réservations Dans les ouvrages horizontaux de structure en béton armé ou en maçonnerie, les calfeutrements et les bouchements des réservations ou des percements, seront à la charge des entreprises demandeuses. Fourreaux : Dans les éléments de structure ou de cloisons, chaque entrepreneur doit la mise en place de fourreaux pour assurer le passage de ses canalisations. La mise en place de ces fourreaux et leurs scellements est à la charge des entreprises concernées. L'entrepreneur devra rassembler ses fourreaux à 25 mm des nus finis des ouvrages traversés et le calfeutrement sera assuré par produits assurant l'étanchéité. Ce produit devra être compatible pour assurer la stabilité dans le temps, l'efficacité acoustique et le comportement au feu. L'incorporation des fourreaux et gaines avant coulage, l'accrochage aux armatures, est à la charge de chaque entrepreneur ainsi que la surveillance pendant les opérations de coulage et décoffrage.





Code	Désignation
5.1.12	<u>Réception des supports</u> Les DTU précisent les tolérances, planimétries, états des surfaces, arases, etc, des différents ouvrages. Chaque entreprise devra la réception des supports réalisés par un autre corps d'état, en cas de litige, l'entreprise devra en informer le Maître d'œuvre dans les meilleurs délais L'exécution des travaux implique l'acceptation des supports sans réserve.
5.1.13	<u>Variantes</u> Le présent projet n'est pas concerné par une/des variante(s) optionnelle(s).
5.1.14	<u>Prestations supplémentaires éventuelles</u> Le présent projet n'est pas concerné par une/des prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s).
5.1.15	<u>Tranche optionnelle</u> Tranche optionnelle 1 : Local stockage produits dangereux Pour les lots 2, 7 et 9 Tranche optionnelle 2 "Cloisons intérieures vitrées en acier coupe feu 1 heure" Pour le lot 3 Les autres lots ne sont pas concernés par une tranche optionnelle Le chiffrage des tranches optionnelles est obligatoire
5.1.16	<u>Nettoyage de Chantier</u> L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention. Le chantier devra être maintenu dans le plus grand état de propreté. Dans le cas contraire, le maître d'oeuvre se réserve le droit de nommer et faire venir une entreprise indépendante, dès le deuxième rappel, pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avérerait pas satisfaisant. Les frais occasionnés seront supportés par les entreprises concernées ou le compte prorata si les responsabilités ne peuvent être établies.
5.1.17	<u>Tris et recyclage des déchets</u> Dans un souci de respect environnemental, de valorisation et de recyclage des déchets, il sera mis en place un tri des déchets La gestion des déchets devra prendre en compte les points suivants. - diagnostics et repérages avant démolition - désignation et quantitatifs des matériaux à évacuer - méthodologies prescrites - recyclage sur place (terrassements, démolitions, ..) - réduction des débris et chutes : calepinages et optimisation - plan d'installation de chantier (collecte, flux, stockage et évacuation) - procédures d'alerte sur chantier et actions correctives - suivi des déchets (BSD et justification de valorisation) Cette démarche devra être intégrée au sein chaque entreprise





Code	Désignation
5.1.18	Frais à prévoir L'entreprise devra incorporer à l'étude de son prix les frais lui incombant : - Les frais divers découlant du CCTP et de son Annexe tels que frais de voirie, frais de mise en décharge, les consommations pour le bureau de chantier, les compteurs et consommations d'eau et électricité, les clôtures éventuelles, etc.,... - Les moyens de levage et d'approvisionnement des matériaux - Matériel adapté pour les travaux en hauteur - Les dossiers des ouvrages exécutés - Les prix forfaitaires comprennent toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons ne sont pas expressément mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages. - Les entrepreneurs ne pourront pas modifier ultérieurement leur prix forfaitaire en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'ils sont présumés connaître parfaitement au moment de l'établissement de ce prix. - "Les dépenses communes d'investissement sont imputées en fonction des lots suivants : - Lot Maçonnerie-Étanchéité pour : - Bungalow base vie de chantier - Barrières extérieures de 2.00 m ht pour fermeture zones chantier - Benne de chantier pour tri sélectif des déchets - L'emplacement des zones de stationnement pour les véhicules des entreprises - Les panneaux réglementaires de chantier et de permis de construire à définir en phase de préparation de chantier (portant les indications habituelles : maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, intervenants et entreprises, photos, présentation du projet, etc...). Ce panneau sera réalisé suivant les indications du maître d'œuvre. La dépose et l'enlèvement en fin de chantier sont de fait inclus à la prestation. - La signalisation réglementaire "port du casque obligatoire" "chantier interdit au public" "piétons passez en face" etc... et balisage nocturne - La fourniture et l'implantation des zones de stockage des bennes, zone de tri et de gestion des déchets de chantier - Branchements provisoire de chantier eau, électricité, téléphone depuis les réseaux publics avec armoire de chantier, coffrets et sous compteurs, retrait et enlèvement en fin de chantier y compris tranchées - Réseau provisoire d'assainissement des eaux usées, eaux vannes des sanitaires de chantier - Nettoyage hebdomadaire de la base vie - Lot Plâtrerie-Peinture-Plafond pour : - Pré-nettoyage de chantier pour les Opérations Préalables à la Réception - Pré-nettoyage de chantier pour la réception - A la charge du maître d'ouvrage : - Nettoyage final de livraison par une entreprise spécialisée - Les dépenses communes de consommation sont imputables au compte prorata. La gestion du compte prorata est à charge du titulaire du marché du lot Plâtrerie-Peinture-Plafond. Cela concerne notamment les dépenses de consommation d'eau et d'électricité, toute dépense qui serait portée expressément au débit du compte soit par les documents contractuels soit par une décision des entreprises. - Ces dépenses seront réparties au prorata du montant des situations cumulées de chaque entrepreneur. A ce titre chaque lot du marché prévoit dans son offre un montant compensatoire à reverser à l'entreprise adjudicataire du lot désigné pour le compte prorata."
5.1.19	Confidentialité Dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection du secret de la défense nationale, de la sûreté de l'Etat et des informations sensibles, les entreprises s'engagent à prendre à l'occasion de la consultation lancée dans le cadre de la consultation pour la réhabilitation du bâtiment "Perspective" (69), toutes les mesures pour assurer la non divulgation de toute information dont elle a connaissance ou qu'elle viendrait à connaître à l'occasion de cette consultation, et pour assurer la protection en tous lieux des informations qui viendraient à lui être communiquées dans le cadre de cette prestation. Elle s'engage à ce que l'entreprise qu'elle représente ne fasse aucune mention des prestations qui lui sont confiées sur le site du du bâtiment "Perspective" (69) que ce soit dans le cadre de sa communication interne ou externe. Les personnes ayant connaissance de la présente consultation reconnaissent avoir pris connaissance des articles 413-9 à 413-12 du code pénal, et des sanctions encourues en cas de non respect des mesures de protection concernant les informations sensibles. Elle s'engage en outre à ne donner aux personnes placées sous sa responsabilité dans l'exécution des prestations qui incombent à l'entreprise qu'elle représente, aucun ordre ou instruction contraire aux prescriptions de l'autorité qualifiée de la direction de l'équipement et du SNPS durant les travaux qui lui ont été communiqués. Elle s'engage à obtenir de la part de ses employés, appelés sous sa responsabilité à un titre quelconque à intervenir dans l'exécution des prestations, une déclaration individuelle attestant que ces employés ont pris connaissance des articles 413-9 à 413-12 du code pénal et qu'ils n'ont ni à détenir ni à communiquer des informations sur le déroulement des prestations relatives au site précité du Ministère de l'Intérieur. - IDENTIFICATION des travailleurs : tous les intervenants sur chantier doivent être identifiables par la MO et MOE. L'entrepreneur doit communiquer la liste des ses compagnons au CSPS. Il sera exigé le port de la carte d'identification professionnelle sur le casque.





Code	Désignation
5.2	Plâtrerie
5.2.1	Pour mémoire : Les doublages isolants intérieurs sont conservés et recevront un ratissage+peinture. Une ITE vient d'être réalisée
5.2.2	Habillage en plaques de plâtre BA 13 collée Le présent poste comprend la fourniture et pose d'habillage en plaques de plâtre collée disposant des caractéristiques suivantes: - Habillage en plaques de plâtre cartonné à bord amincis de 13 mm épaisseur - Collage au mortier adhésif MAP, - Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits préconisés par le fabricant. - Toutes sujétions comprises pour dressement, calage, ajustage, coupes, découpes, calfeutrements, finitions, étanchéité au sol, etc. ... <u>Marques et Références retenues par l'entreprise :</u> Type de chez ou équivalent Localisation : <i>Doublages collés sur parois en maçonnerie au rez de chaussée dans Stockage / atelier, adj DMR, zone vestiaire, Circulation et ESR DISC suivant plans de l'Architecte et détail ci-dessus</i> <i>Doublages collés sur parois en maçonnerie du local IGI 1300 au R+1</i> <i>Doublages collés sur parois en maçonnerie de l'atelier au R+1</i> <i>Doublages collés sur parois en maçonnerie du LT DSIC au R+2</i> <i>Doublages collés sur parois en maçonnerie de l'atelier au R+2</i>
5.2.3	Complexe doublage en plaques de plâtre collé avec laine de verre 10 + 100 Le présent poste comprend la fourniture et pose de doublage collé disposant des caractéristiques suivantes : - Fourniture et mise en œuvre d'un doublage avec pare vapeur composé d'un panneau en laine de verre et d'une plaque de plâtre cartonnée standard 10 mm d'épaisseur, collé au mortier adhésif réparti par plots coté isolant. - Compris réservations pour passage des canalisations - Calfeutrement en pied de doublage - Joints et angles seront traités par bande, bande armé et cornières d'angles suivant avis techniques du fabricant. - La mise en œuvre sera conforme à la réglementation en vigueur, aux avis techniques et recommandations du fabricant. - $\Lambda = 0.034W/(m.K)$ - Épaisseur totale de la cloison de doublage : 110 mm - Épaisseur de l'isolant : 100 mm de laine de verre, $\Lambda = 0.034W/(m.K)$ - Nombre et épaisseur des plaques : 1 x 10 mm - Résistance thermique : $2.95 m^2.K/W$ - L'Entrepreneur du présent corps d'état doit tous les renforts nécessaires à la mise en place des : - Appareils sanitaires suspendus et accessoires sanitaires - Mobiliers suspendus, châssis vitrés, portes manteaux, tablettes, plans de travail, meubles et équipements - Mains-courantes - Appareils électriques, des armoires divisionnaires, des matériels de CVC, des écrans télévision, des lavabos, des plans-vasques, des équipements techniques, des étagères, etc. - Pour ce faire, il doit se coordonner avec les Entrepreneurs intéressés. - Cette disposition ne s'applique qu'aux appareils ou accessoires légers pour lesquels un renfort est nécessaire. - Elle ne concerne pas les appareils lourds tels que radiateurs, cuvettes suspendues, etc, pour lesquels un support spécifique doit être prévu par l'entrepreneur chargé de leur installation. Pour les supports recevant une charge de plus de 30 kilos, le renvoi à l'ossature avec platine ou traverse solidaires des montants doit être réalisé. <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type CALIBEL de chez ISOVER..... ou équivalent Localisation : <i>Sur mur en parpaing donnant sur la circulation dans Chef DRM et Adj DRM suivant plans Architecte et détail ci-dessus</i>
5.2.4	Doublage en plaques de plâtre sur ossature coupe feu 1 heure avec isolant laine de verre de 85 mm



Code	Désignation
	Le présent poste comprend la fourniture et pose de doublage sur ossature disposant des caractéristiques suivantes : - Ossature horizontale et verticale en montants et rails d'épaisseur et d'entraxe approprié, simple ou double - Isolant roulé revêtu Kraft de 85 mm - $R = 2.65 \text{ m}^2\text{K/W}$ - Conductivité thermique : 0.032 W/(m.K) - Garantie par la certification EUCB - Directive Européenne 97/69/CE - ACERMI n°02/018/100 - Euroclasse F - Une plaque de plâtre de BA13 mm à haute résistance au feu de couleur rose destinée à la réalisation d'ouvrages coupe feu 1 heure vissée sur l'ossature ci-dessus. - Réaction au feu : Classement M1 - Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0 - Marque NF - Traitement des joints et baguettes métalliques sur tous les angles saillants - Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur. <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type PREGYFLAM de chez SINIAT ou équivalent Type PLACOFLAM de chez PLACOPLATRE ou équivalent <u>Marques et Références retenues par l'entreprise :</u> Type de chez ou équivalent Localisation : <i>Sur mur existant dans Stockage / atelier suivant plans Architecte et détail ci-dessus</i> 5.2.5 Cloisons en plaques de plâtre type 98/48 avec isolant Le présent poste comprend la fourniture et pose de cloisons de distribution de type 98/48 disposant des caractéristiques suivantes : - Ossature horizontale R48 et verticale M48, montant simple ou double d'entraxe 40 ou 60 cm pour hauteur de 2.74 m - Deux plaques de plâtre de 13 mm (Marque NF) par face vissées sur l'ossature ci-dessus - Un isolant en laine de verre de 45 mm épaisseur - $R = 1.10 \text{ m}^2\text{K/W}$ - Conductivité thermique : 0.04 W/(m.K) - Euroclasse A1 - Perméabilité à la vapeur : MU 1 - Résistance au feu : EI 60 (Coupe-feu 1 Heure). - Réaction au feu des plaques : M1 - Euroclasse A2-s1,d0 - Affaiblissement acoustique : 45 dB(A) - Traitement des joints - Baguettes métalliques sur tous les angles saillants - Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur. - L'Entrepreneur du présent corps d'état doit tous les renforts nécessaires à la mise en place des : - Appareils sanitaires suspendus et accessoires sanitaires - Mobiliers suspendus, châssis vitrés, portes manteaux, tablettes, plans de travail, meubles et équipements - Mains-courantes - Appareils électriques, des armoires divisionnaires, des matériels de CVC, des écrans télévision, des lavabos, des plans-vasques, des équipements techniques, des étagères, etc. - Pour ce faire, il doit se coordonner avec les Entrepreneurs intéressés. - Cette disposition ne s'applique qu'aux appareils ou accessoires légers pour lesquels un renfort est nécessaire. - Elle ne concerne pas les appareils lourds tels que radiateurs, cuvettes suspendues, etc, pour lesquels un support spécifique doit être prévu par l'entrepreneur chargé de leur installation. Pour les supports recevant une charge de plus de 30 kilos, le renvoi à l'ossature avec platine ou traverse solidaires des montants doit être réalisé.



Code

Désignation

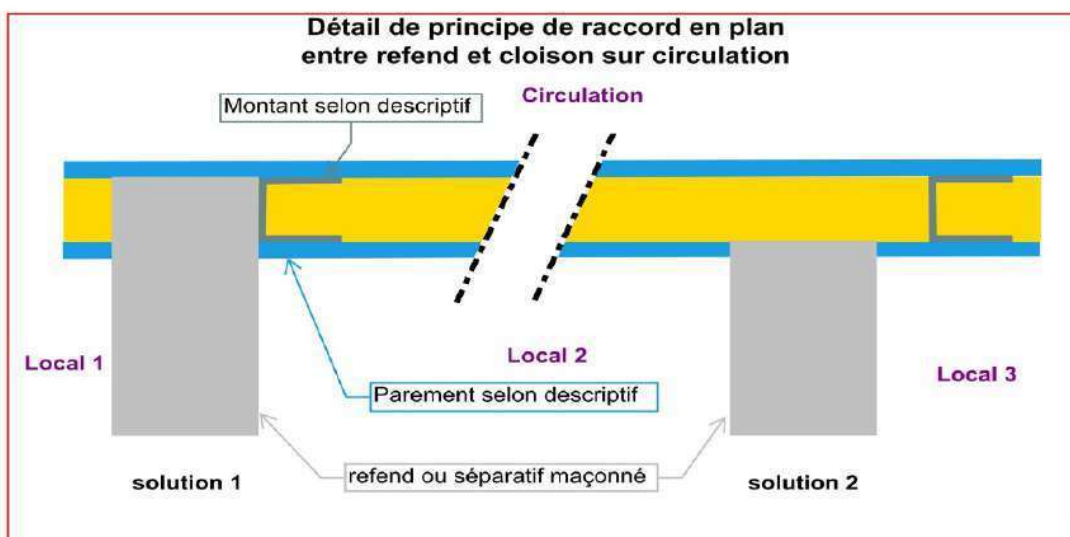
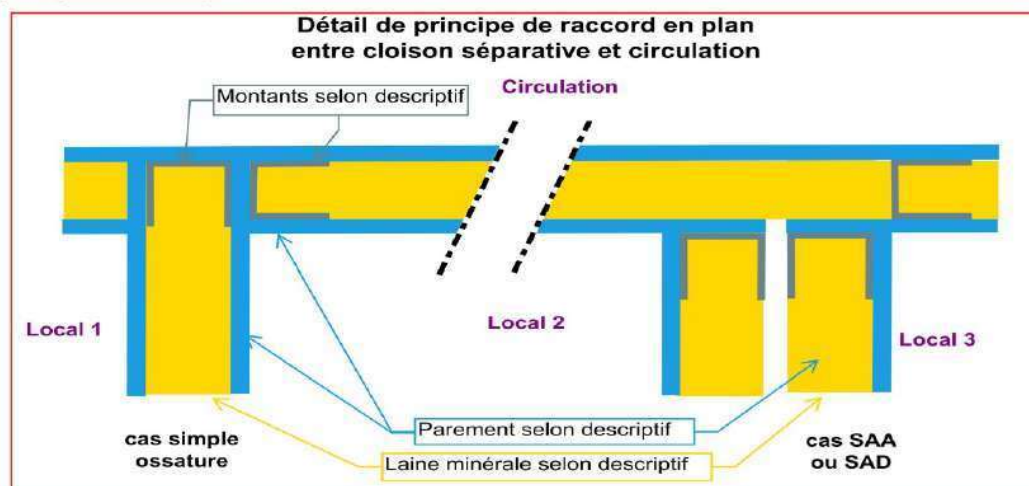


2.3.3 Séparatifs

Les caractéristiques dimensionnelles sont fournies à titre indicatif et devront être vérifiées par l'entrepreneur, notamment en ce qui concerne les hauteurs limites d'emploi, la résistance aux chocs, et les caractéristiques feu recherchées. Les caractéristiques acoustiques sont des minima, elles doivent être respectées. **Les cloisons doivent être mises en œuvre avant les doublages et les plafonds.**

Les cloisons décrites ci après sont toute hauteur de dalle à dalle.

Le parement côté local des cloisons sur circulation ou autre local doit être interrompu (cf. détails de principe ci-dessous).



Sont possibles les solutions 1 et 2 ainsi que toutes les solutions intermédiaires.

Cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique d'indice $R_A \geq 45$ dB de type 98/48 avec parements constitués de deux BA 13 croisées en vertical et en horizontal, ossature Stil M48, et fibre minérale ou au moins techniquement équivalent.

Localisation : ensemble des cloisons.

Localisation :

Ensemble des cloisons de 10 cm épaisseur suivant plans Architectes et détail ci-dessus



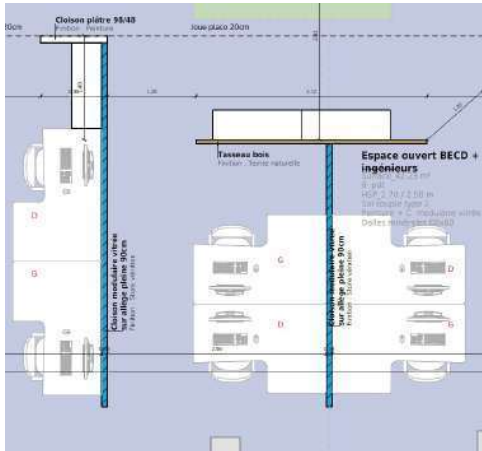
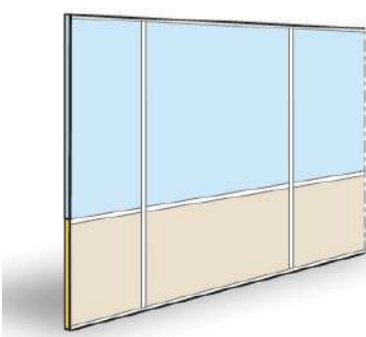
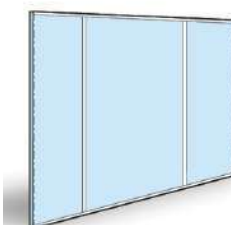
Code	Désignation
5.2.6	Plus value pour parement locaux humides type EB+ collectifs Le présent poste concerne la plus-value aux cloisons et doublages ci avant pour remplacement de la plaque standard par une plaque adapté pour locaux EB+ collectifs disposant des caractéristiques suivantes : - Plaques avec cœur hautement hydrofugé et parements constitués d'un voile non-tissé à base de fibres de verre résistant à l'humidité. - Compris dispositions particulières en pieds d'ouvrage - Compris adaptation des ossatures et vis hydro ainsi que l'enduit et bandes à joint. - Toutes sujétions complémentaires annexes pour conformité aux directives techniques du fabricant et conservation des performances exigées Les plaques hydrofuges répondent aux spécifications : - De la norme NF P 72-302 pour les plaques BA 10, BA 13 et BA 15, - De l'avis technique du fabricant pour les plaques hydrofuges BA 18. - Dans le cas de cloison à parement double : - Peau côté ossature sera de type hydrofuge H1 - Peau côté extérieur avec cœur hautement hydrofugé et parements constitués d'un voile non-tissé à base de fibres de verre résistant à l'humidité. <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type GLASROC OCEAN de chez PLACOPLATRE..... ou équivalent Locaux EB+ Douche individuelle à usage collectif, vestiaire collectif, cuisine humides collectifs collective, salle de bains privative avec jet hydro-massant, collectifs laverie collective, sanitaires d'ERP accessibles au public Localisation : <i>Ensemble des parois doublage et distributions dans les sanitaires du rez de chaussée suivant détail ci-dessus</i>
5.2.7	Caissons en plaques de plâtre sur ossature avec isolant de 45 mm Le présent poste comprend la fourniture et pose de caissons en plaques de plâtre disposant des caractéristiques suivantes : - Polyane de 200 microns en pied remontée de 10 cm de part et d'autre - Ossature horizontale et verticale en montants et rails d'épaisseur et d'entraxe approprié, simple ou double - Deux plaques de plâtre de 13 mm (Marque NF) vissées sur l'ossature ci-dessus - Un isolant en laine de verre de 50 mm épaisseur en enrobage de canalisations - Traitement des joints et baguettes métalliques sur tous les angles saillants - Baguettes métalliques sur tous les angles saillants - Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.  acousphère INGÉNIERIE ACOUSTIQUE 2.3.5 Gaines techniques verticales et soffites Caissons pleins isolés d'indice $R_A \geq 35$ dB absorbant côté intérieur de la gaine constitués à minima de 2 BA 13 sur ossature métallique avec 50 mm de laine minérale non revêtue côté intérieur de la gaine ou techniquement équivalent. Les ossatures du caisson ne doivent pas être en contact avec les éléments contenus. Les caissons ne sont pas filants entre étage mais reposent sur chaque dalle intermédiaire, de même les soffites sont interrompus à chaque séparatif. <u>Localisation :</u> si caissons passant de bureau en bureau que ce soit entre étages ou au sein du même étage, à priori pas de cas, à confirmer après démontages et curage des plateaux.
5.2.7.1	Caissons verticaux 2 faces de 0.50 à 0.80 m de développé Suivant descriptif ci-avant Localisation : <i>Cette prestation sera réalisée suivant les besoins réels du chantier sur demande écrites du maître d'oeuvre</i>

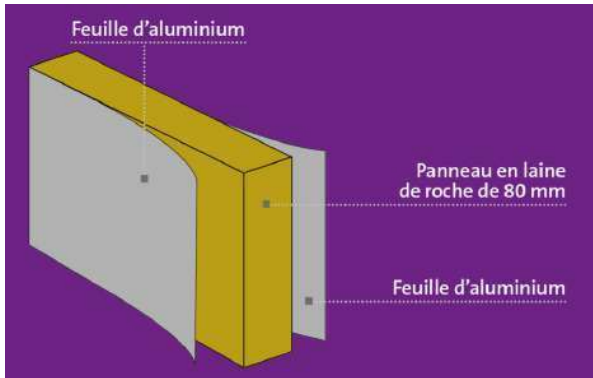




Code	Désignation
5.2.7.2	Caissons horizontaux 3 faces de 0.60 à 1.00 m de développé Suivant descriptif ci-avant Localisation : <i>Cette prestation sera réalisée suivant les besoins réels du chantier sur demande écrites du maître d'oeuvre</i>
5.2.8	Trappes de visite en plaques de plâtre - Dimensions 40 x 40 Le présent poste comprend la fourniture et pose de trappes de visite en plaques de plâtre, disposant des caractéristiques suivantes : - Cadres aluminium (1 fixe et 1 ouvrant) non apparent fixé sur structure métallique de la cloison en plaques de plâtre - Trappe de visite avec plaque de plâtre intégrée de 25 mm épaisseur - Joint intumescent en périphérie de l'ouvrant - Dispositif de blocage par câble et mousqueton - Ouverture et fermeture par dispositif de ressort invisible par simple pression (Système Pousse-Lâche) - Système hermétique, étanche à l'air de classe 4 - Résistance au feu : Sans objet - Compris accessoires et toutes sujétions de pose selon les prescriptions du fabricant, les règles de l'art et les normes en vigueur. Localisation : <i>Provision pour divers trappes suivant demandes du maître d'oeuvre en phase chantier</i>
5.3	<u>Cloisons modulaires</u>
5.3.1	Cloison industrielle allège pleine avec remplissage panneaux stratifiés + partie vitrée Fourniture et mise en place de cloison industrielle démontable à ossature aluminium, comprenant : - Ossature de section appropriée, traverses et profilés de renfort, poteaux, raidisseurs, joints étanches - Finition : aluminium laqué, teinte standard Blanc, Noir ou Gris - Rattrapage des hors niveaux par équerre - Tenue des remplissages : couvre-joints aluminium - Isolation acoustique : sans  2.4 Menuiseries intérieures 2.4.1 Cloisons vitrées Cloisons vitrées sur allège sans indice acoustique. Localisation : cloisonnettes vitrées redécoupant partiellement les espaces ouverts. - Partie pleine en allège sur 0.90 m ht : - Remplissage sur chaque face par panneau stratifié d'épaisseur adaptée, décor uni ou ton bois au choix de l'architecte suivant nuancier, avec remplissage intérieur en laine minérale de 45mm d'épaisseur - Partie vitrée : - Remplissage par simple vitrage de sécurité en verre feuilleté d'épaisseur adaptée à l'isolation acoustique demandée - Les nus des remplissages et vitrages devront être aux mêmes nus que les ossatures)



Code	Désignation
	- Toutes sujétions de fixation au sol et en sous face de plafond suspendus de type plaque de plâtre, dalles minérales ou métalliques et bacs métalliques - Liaisons et raccords aux droits des doublages et cloisons plaque de plâtre, accessoires, couvre joints, plinthes, clips, angles divers, adaptateurs, découpes ou réservations vers appareillage divers, etc - Sujétions pour montant double au droit des traversées des joints de dilatation - Tous détails de mise en œuvre suivant notice du fabricant et procès verbaux, protection des ouvrages attenants   Vitré sur allège <u>Marque et référence retenue par l'Entreprise :</u> Référence : de chez - Hauteur de mise en œuvre : 2.70 m ht
5.3.2	Cloison industrielle vitrée à ossature aluminium Fourniture et mise en place de cloison industrielle vitrée démontable à ossature aluminium, comprenant : Le présent poste comprend la fourniture et pose de cloison industrielle vitrée démontable à ossature aluminium et disposant des caractéristiques suivantes : - Ossature de section appropriée, traverses et profilés de renfort, poteaux, raidisseurs, joints étanches - Finition : aluminium thermolaqué, teinte noir 100 sablé ou équivalent - Rattrapage des hors niveaux par équerre - Tenue des remplissages : couvre-joints aluminium - Isolation acoustique de la cloison (suivant norme ISO 717-1): $R_w = 35$ dB minimum - Remplissage par simple vitrage de sécurité en verre feuilleté d'épaisseur adaptée suivant précisions - Les nus des remplissages et vitrages devront être aux mêmes nus que les ossatures - Toutes sujétions de fixation au sol et en sous face de plafond suspendus de type plaque de plâtre, dalles minérales ou métalliques et bacs métalliques - Liaisons et raccords aux droits des doublages et cloisons plaque de plâtre, accessoires, couvre joints, plinthes, clips, angles divers, adaptateurs, découpes ou réservations vers appareillage divers, etc - Sujétions pour montant double au droit des traversées des joints de dilatation - Tous détails de mise en œuvre suivant notice du fabricant et procès verbaux, protection des ouvrages attenants   Vitré toute hauteur <u>Marque et référence retenue par l'Entreprise :</u> Référence : de chez - Hauteur de mise en œuvre : 2.70 m ht

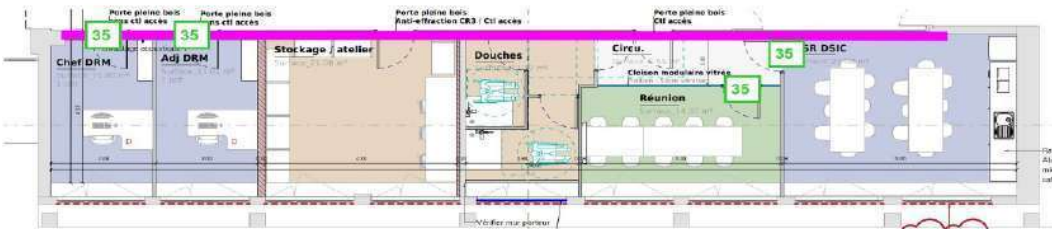
Code	Désignation
5.3.3	Film adhésif décoratif sur vitrage de menuiserie intérieure Le présent poste comprend la fourniture et pose soignée de film adhésif décoratif sur vitrage de menuiserie intérieure, disposant des caractéristiques suivantes : - Nettoyage, dégraissage du vitrage avec les produits appropriés - Pose du film adhésif par marouflage (avec outils non griffants) sur vitrage de menuiserie intérieure compris évacuation de toutes bulles d'air pour un résultat parfait. - Pose jointive de panneaux décoratif si nécessaire - Tous accessoires et sujétion soumis à objectif de résultat " finition PARFAITE " - Réalisation suivant plan de détail de l'architecte
5.3.4	Barrière phonique et de recoupement en plénum de 0.45 m ht Le présent poste comprend la fourniture et pose de barrière phonique et de recoupement en plénum de plafonds suspendus, disposant des caractéristiques suivantes : - Panneau rigide autoportant en laine de roche haute densité d'épaisseur 80 mm revêtu sur les 2 faces d'une feuille d'aluminium - Réaction au feu des plaques : M0 - Euroclasse A2-s1,d0 - Tenue à l'humidité : 100% plan quel que soit le degré d'hygrométrie. - Résistance thermique : $R = 2.35 \text{ m}^2.K/W$ - Qualité de l'air intérieur : Classe A - Affaiblissement acoustique $R_w = 30 \text{ dB}$ minimum - Pose autoportante dans plénum de plafonnement au droit des cloison modulaires - Toutes sujétions pour pose au droit des passages vides - Tous détails de mise en oeuvre suivant notice du fabricant et procès verbaux, protection des ouvrages attenants - Mise en œuvre conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.  <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type ACOUSTIPAN..... de chez EUROCOUSTIC..... <u>Marques et Références retenues par l'Entreprise :</u> Type de chez Localisation : <i>Ensemble des barrières phoniques et de recoupement en plénum de 0.45 m ht suivant détail métrés ci-dessus, et plans Architecte</i>
5.4	Faux-plafond
5.4.1	Faux-plafond en dalles minérales acoustique 600 x 600 Le présent poste comprend la fourniture et pose de faux-plafond, disposant des caractéristiques suivantes : - Ossature apparente type T15 ou T24 pour pose en bord droit, coloris blanc standard. - Panneaux acoustiques en laine minérale, pourvu sur la face visible d'un voile peint en blanc nuancé et d'un contre voile sur la face arrière, les bords seront de type A15 ou A24 - Mise en œuvre conformément à la norme NFP 68-203-1 et 2, référence DTU 58.1



Code	Désignation
	- Dimension d'une dalle : 600 x 600 mm - Épaisseur d'une dalle : 150 mm - Type de bord : A24 ou A15 suivant choix de l'architecte - Poids : 2.00 kg au m² - Taux d'humidité : 100% RH - Réflexion à la lumière : 86 % selon la norme ISO 7724-2 - Classe d'absorption : A - Coefficient Alpha sabine : 0.90 - Réaction au feu selon la norme EN 13501-1 : Euro classe A1  2.6.1 Plafonds Plafond suspendu à base de laine minérale d'indice acoustique $\alpha_w \geq 0,9$ de type Rockfon Ekla en 15 mm ou Écophon Master Alpha ou matériau au moins techniquement équivalent. <u>Localisation</u> : bureaux de tous types, convivialité, réunion, atelier, circulations. <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type EKLA 15 de chez ROCKFON..... ou équivalent <u>Marques et Références retenues par l'entreprise :</u> Type de chez ou équivalent Localisation : <i>Ensemble des revêtements de sols dans circulations, bureaux et salles de réunions suivant détail ci-dessus et plans de plafond de l'Architecte</i> 5.4.2 Joues d'habillages verticales de plafond Le présent poste comprend la réalisation des joues d'habillages verticales, disposant des caractéristiques suivantes : - Joue constituées : - d'une ossature métallique comprenant rails et montants en acier galvanisé 6/10 ème de 48 mm de largeur - d'un habillage par une plaque de plâtre de type BA 13 ou techniquement équivalent - Raccordement sur faux plafonds - Jonction parfaite entre retombée de joue et faux plafond - Traitement des joints selon la technique et avec les produits préconisés par le fabricant - Révision des supports par masticage, ponçages et dépoussiérage afin d'avoir un support prêt à peindre (peinture à la charge du lot "Peinture") - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur et aux préconisations du fabricant 5.4.2.1 Joues d'habillages verticales de plafond - Hauteur 20 cm Suivant descriptif ci-avant Localisation : <i>Joues en plaques de plâtre dans les circulations suivant détail ci-dessus et plans de plafond de l'Architecte</i> 5.4.2.2 Joues d'habillages verticales de plafond - Hauteur 40 cm Suivant descriptif ci-avant Localisation : <i>Cette prestation sera réalisée sur demande écrite de l'Architecte en phase travaux</i> 5.4.3 Plages horizontales de plafond Le présent poste comprend la réalisation de plages horizontales, disposant des caractéristiques suivantes : - Plages horizontales constituées : - d'une ossature métallique comprenant rails et montants en acier galvanisé 6/10 ème de 48 mm de largeur - d'un habillage par une plaque de plâtre de type BA 13 ou techniquement équivalent - Raccordement sur faux plafonds - Jonction parfaite entre plages et faux plafond - Traitement des joints selon la technique et avec les produits préconisés par le fabricant - Révision des supports par masticage, ponçages et dépoussiérage afin d'avoir un support prêt à peindre (peinture à la charge du lot "Peinture") - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur et aux préconisations du fabricant



Code	Désignation
5.4.3.1	Plages horizontales de plafond de 40 cm largeur Suivant descriptif ci-avant  <i>Plage en plaques de plâtre sur principe de l'existant</i> Localisation : <i>Plages horizontales de plafond au droit des menuiseries extérieures</i>
5.4.4	Pour Mémoire : Panneaux acoustiques muraux hors présente consultation
5.5	<u>Peinture</u>
5.5.1	Préparation sur support existant conservé avec enduit pelliculaire Le présent poste comprend la préparation sur support existant conservé, disposant des caractéristiques suivantes: - Supports : Murs béton armé ou agglos enduits ou plaques de plâtre. - Protection des ouvrages adjacents - Rebouchage des trous, ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage. - Une couche d'enduit de lissage garnissant (épaisseur entre 1 et 2 mm, consommation de 1 à 1,5 kg/m², application manuelle ou mécanique, ponçage pour obtenir une surface lisse. - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur Localisation : <i>Ensemble des poteaux, murs extérieurs existants ne recevant pas de doublage plaques de plâtre, murs de refends ne recevant pas de doublage plaques de plâtre</i>
5.5.2	Enduit au plâtre sur murs en parpaings Le présent poste comprend la fourniture et mise en oeuvre d'un enduit au plâtre sur murs en parpaings neufs, disposant des caractéristiques suivantes : - Supports : Murs en parpaing brut neuf sans enduit ciment - Protection des ouvrages adjacents - Nettoyage des surfaces - Humidification légère des supports si nécessaire - Application d'un gobetis d'accrochage ou un primaire adapté, selon préconisation du fabricant, si la porosité du support l'exige - Pose d'une armature (fibre de verre ou métallique) dans les zones sensibles : jonctions de matériaux, linteaux, refends - Application manuelle ou par projection mécanique d'un enduit plâtre traditionnel d'une épaisseur totale finie de 10 à 15 mm - Réglage, dressage et serrage de l'enduit pour obtenir une finition lissée, prête à peindre après séchage complet - Traitement des angles et arêtes avec baguettes d'angles métalliques galvanisées - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur

Code	Désignation
	 Paroi d'indice $R_A \geq 61$ dB constituée de blocs pleins de béton aggloméré de 20 cm d'épaisseur et recouverte sur une face d'un enduit plâtre d'au moins 1 cm d'épaisseur cet enduit ne peut être remplacé par une plaque de plâtre collée. Localisation : cloison du RdC localisée en fuchsia ci-dessous. 
5.5.3	Localisation : <i>Enduit au plâtre sur murs en parpaings au rez de chaussée dans Circulation commune suivant plans de l'Architecte et détail ci-dessus</i> Peinture acrylique sur plafonds - Finition B Le présent poste comprend la préparation sur support plaques de plâtre cartonnées ou à base de plâtre et l'application d'une peinture mate à base de résines alkydes en émulsion et acryliques, disposant des caractéristiques suivantes : - Supports : tous supports à base de plâtre. - Rebouchage des trous, ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage. - Révision des joints et ponçage pour obtenir une surface lisse - Une couche d'impression acrylique, teinte ajustée à la couleur de finition. - Application à la brosse ou au rouleau de 2 couches de finition de peinture mate - Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a 7b2. - État de finition : B (Travaux courants) - Certifiée NF environnement - Emission dans l'air intérieur : Classée A+ - Classification COV : 20 g/l maximum y compris colorant - Teinte RAL au choix de l'architecte - Compris tout rechapissage contre ouvrages livrés finis, ou entre différentes couleurs et raccords nécessaires - Compris protection de tous les ouvrages environnants et enlèvement de cette protection en fin de travaux - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur Localisation : <i>Pour les joues et plages en plaques de plâtre au droit des plafonds</i>
5.5.4	Peinture acrylique sur murs - Finition B Le présent poste comprend la préparation sur support plaques de plâtre cartonnées ou à base de plâtre et l'application d'une peinture veloutée à base de résines alkydes en émulsion et acryliques, disposant des caractéristiques suivantes : - Supports : tous supports à base de plâtre. - Rebouchage des trous, ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage. - Révision des joints et ponçage pour obtenir une surface lisse - Une couche d'impression acrylique, teinte ajustée à la couleur de finition. - Application à la brosse ou au rouleau de 2 couches de finition de peinture veloutée - Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a 7b2. - État de finition : B (Travaux courants) - Certifiée NF environnement - Emission dans l'air intérieur : Classée A+ - Classification COV : 20 g/l maximum y compris colorant - Teinte RAL au choix de l'architecte suivant plans de repérage/légende couleur - Compris tout rechapissage contre ouvrages livrés finis, ou entre différentes couleurs et raccords nécessaires - Compris protection de tous les ouvrages environnants et enlèvement de cette protection en fin de travaux - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur



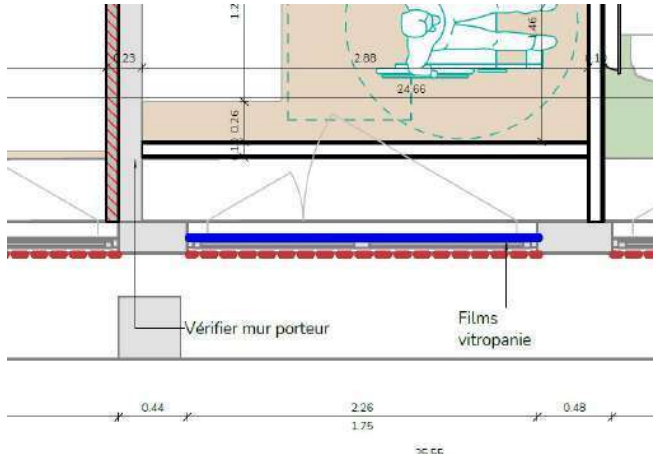
Code	Désignation																					
	<table><tr><th colspan="3">Murs</th></tr><tr><th>Repérage</th><th>Description</th><th>Teinte réelle</th></tr><tr><td></td><td>Peinture Ch2 0947 Rose Niveole de chez Chromatic</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Peinture Ch2 0413 Gold Ravenne de chez Chromatic</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Peinture Ch2 1141 Vert Telemark de chez Chromatic</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Peinture Ch2 1141 Vert Telemark de chez Chromatic</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">Mur non repéré : Peinture Ch2 0027 Blanc Verbier de chez Chromatic</td></tr></table>	Murs			Repérage	Description	Teinte réelle		Peinture Ch2 0947 Rose Niveole de chez Chromatic			Peinture Ch2 0413 Gold Ravenne de chez Chromatic			Peinture Ch2 1141 Vert Telemark de chez Chromatic			Peinture Ch2 1141 Vert Telemark de chez Chromatic		Mur non repéré : Peinture Ch2 0027 Blanc Verbier de chez Chromatic		
Murs																						
Repérage	Description	Teinte réelle																				
	Peinture Ch2 0947 Rose Niveole de chez Chromatic																					
	Peinture Ch2 0413 Gold Ravenne de chez Chromatic																					
	Peinture Ch2 1141 Vert Telemark de chez Chromatic																					
	Peinture Ch2 1141 Vert Telemark de chez Chromatic																					
Mur non repéré : Peinture Ch2 0027 Blanc Verbier de chez Chromatic																						
5.5.5	Localisation : <i>Pour l'ensemble des parois du projet du RDC au R+2 (Hors zone sanitaires en faïence)</i> Peinture acrylique au pistolet sur plafond - Finition C Le présent poste comprend l'application au pistolet d'une peinture à base de résines alkydes en émulsion et acryliques, disposant des caractéristiques suivantes : - Supports : Murs en béton armé - Application au pistolet de 2 couches de finition de peinture mate - État de finition : C (Propreté) - Certifiée NF environnement - Emission dans l'air intérieur : Classée A+ - Classification COV : 20 g/l maximum y compris colorant - Teinte RAL au choix de l'architecte - Compris protection de tous les ouvrages environnants et enlèvement de cette protection en fin de travaux - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur Localisation : <i>Ensemble des plafonds suivant détail ci-dessus dans le Stockage groupe électrogène et Stockage / Décartonnage et LT adjacent au Stockage / Décartonnage au R-1</i> <i>Cette prestation sera réalisée sur demande écrite du maître d'oeuvre selon les besoins réels en phase chantier</i>																					
5.5.6	Peinture acrylique au pistolet sur parois - Finition C Le présent poste comprend l'application au pistolet d'une peinture à base de résines alkydes en émulsion et acryliques, disposant des caractéristiques suivantes : - Supports : Murs en béton armé - Application au pistolet de 2 couches de finition de peinture mate - État de finition : C (Propreté) - Certifiée NF environnement - Emission dans l'air intérieur : Classée A+ - Classification COV : 20 g/l maximum y compris colorant - Teinte RAL au choix de l'architecte - Compris protection de tous les ouvrages environnants et enlèvement de cette protection en fin de travaux - Compris toutes sujétions de manutention, de travail en hauteur, etc. - Compris toutes sujétions de raccords et de parfait achèvement. - Évacuation des déchets en décharge réglementée. - Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU en vigueur Localisation : <i>Ensemble des parois suivant détail ci-dessus dans le Stockage groupe électrogène et Stockage / Décartonnage et LT adjacent au Stockage / Décartonnage au R-1</i> <i>Cette prestation sera réalisée sur demande écrite du maître d'oeuvre selon les besoins réels en phase chantier</i>																					
5.5.7	Peinture de sol bi-composante époxy en phase aqueuse																					



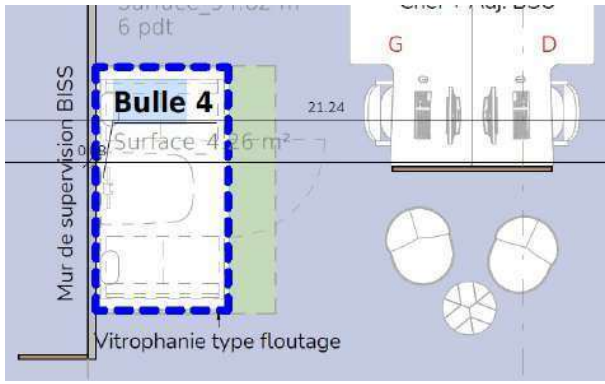


Code	Désignation
	Le présent poste comprend la fourniture et application d'une peinture de protection et de décoration des sols intérieurs, bi-composante époxy en phase aqueuse, disposant des caractéristiques suivantes : - Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant en conformité avec les recommandations du DTU n°59.3, sur support neuf en béton - Préparation adapté sur support existant - Ponçage, brossage, dépolissage soigné à sec par aspiration, des surfaces trop glacées - Rebouchage, dégraissage ou grenaillage si nécessaire - Une couche d'impression diluée impérativement avec 20 % d'eau et appliquée de préférence au rouleau - 2 couches finition - Teintes au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. - Classification AFNOR T 36005 : famille 1 - classe 6b2 Caractéristiques : - Teneur en COV : 132 g/l sans dilution (Conforme COV 2010) - Emission dans l'air intérieur A+ - Densité : 1,26 - Extrait sec en volume : 46 % - Aspect du film : Satiné - Rendement : 5,7 à 8,6 m²/Litre <u>Marques et Références données à titre indicatif :</u> Type FREITATRAFIQ AQUA COLOR de chez FREITAG..... ou équivalent <u>Marques et Références retenues par l'Entreprise :</u> Type de chez Localisation : <i>Sol dans le Stockage groupe électrogène et Stockage / Décartonnage et LT adjacent au Stockage / Décartonnage au R-1</i> <i>Cette prestation sera réalisée sur demande écrite du maître d'œuvre selon les besoins réels en phase chantier</i>
5.5.8	Peinture sur ouvrages bois intérieurs Le présent poste comprend la mise en peinture sur ouvrages bois, disposant des caractéristiques suivantes : - Préparation du support suivant appréciation de l'entreprise pour une garantie de résultat concernant des travaux neufs - Ponçage soigné - Brossage et époussetage des supports - Application d'une couche d'impression couvrante sur support neufs - Finition par application à la brosse de deux couches de peinture en phase aqueuse à base de résines acryliques - Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a. - Certifiée NF environnement / Teneur en COV : 100 g/l, y compris colorant (Conforme COV 2010) - Coloris : 3 couleurs au choix de l'architecte - Finition : Classe B (Courant), aspect brillant - Compris dépose et repose des poignées de portes, protection des systèmes d'ouverture et de condamnations - Compris toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux DTU en vigueur <u>Marques et Références retenues par l'Entreprise :</u> Type de chez Localisation : <i>Ensemble des ouvrages à peindre suivant détail ci-dessus</i>
5.5.9	Peinture sur ouvrages métalliques intérieurs Le présent poste comprend la mise en peinture sur ouvrages métalliques, disposant des caractéristiques suivantes : - Préparation du support suivant appréciation de l'entreprise pour une garantie de résultat concernant des travaux neufs - Ponçage soigné - Brossage et époussetage des supports - Application d'une couche d'impression couvrante sur support neufs - Finition par application à la brosse de deux couches de peinture antirouille alkyde-uréthane - Classification AFNOR NF T 36-005 : famille I - classe 4a. - Certifiée NF environnement / Teneur en COV : 100 g/l, y compris colorant (Conforme COV 2010) - Coloris : 3 couleurs au choix de l'architecte - Finition : Classe B (Courant), aspect brillant - Compris toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux DTU en vigueur Localisation : <i>Ensemble des ouvrages à peindre suivant détail ci-dessus</i>



Code	Désignation
5.5.10	Peinture sur tuyauteries et évacuations Le présent poste comprend la fourniture et mise en oeuvre d'une peinture sur tuyauteries de chauffage, d'alimentations et sur évacuations des appareils sanitaires, disposant des caractéristiques suivantes : - Lessivage, pochonnage et application d'une peinture adapté au support (Métal, PVC, etc...) en nombre de couches adaptées - État de finition : B (Travaux courants) - Support : tuyauterie métallique (cuivre, plomb, acier fonte, etc..) et tuyauterie PVC - Teinte : au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant - Produit avec certification NF environnement. Localisation : <i>Peinture sur tuyauteries et évacuations apparentes</i>
5.5.11	Film adhésif sur vitrages de menuiseries extérieures Le présent poste comprend la fourniture et mise en oeuvre d'un film adhésif opaque sur vitrages de menuiseries extérieures, disposant des caractéristiques suivantes : - Toutes préparations nécessaires, nettoyage, dégraissage, vérification de l'état du support - Toute sujétions de découpe, mise en oeuvre et finition du film - Pose sur menuiseries extérieures existantes - Film acrylique ou polymère durable de haute performance avec traitement anti-UV intégré. - Réduction de visibilité à 100 % pour film opaque - Classement réaction au feu : M1 - Tri, chargement, transport et mise en décharge des déchets  Marques et Références retenues par l'Entreprise : Type de chez Localisation : <i>Film adhésif sur vitrages de menuiseries extérieures de la zone sanitaires au RDC suivant plans Architecte</i>
5.5.12	Film adhésif type floutage sur vitrage de menuiserie intérieure Le présent poste comprend la fourniture et pose soignée de film adhésif décoratif sur vitrage de menuiserie intérieure, disposant des caractéristiques suivantes :



Code	Désignation
5.5.13	- Nettoyage, dégraissage du vitrage avec les produits appropriés - Pose du film adhésif par marouflage (avec outils non griffants) sur vitrage de menuiserie intérieure compris évacuation de toutes bulles d'air pour un résultat parfait. - Pose jointive de panneaux décoratif si nécessaire - Tous accessoires et sujétion soumis à objectif de résultat " finition PARFAITE" - Réalisation suivant plan de détail de l'architecte  Localisation : <i>Film adhésif type floutage sur vitrage de menuiserie intérieure dans R+1 - Espace ouvert BSU</i> Raccords de peinture après passage des autres corps d'état Le présent poste comprend la réalisation des raccords de peinture après le passage des autres corporations, retouches ponctuelles à la demande du Maître d'Ouvrage. Localisation : <i>Raccords de peinture après passage des autres corps d'état pour l'ensemble des zones concernées par les travaux</i> 5.5.14 Pré-nettoyage de chantier pour la réception Le présent poste comprend la réalisation d'un pré-nettoyage de chantier pour la réception : Ce nettoyage intéresse toutes les parties apparentes sur l'emprise de la zone travaux : - Sols : carrelage, sols souples, résine de sol, etc.... - Revêtements muraux, peintures, - Menuiseries bois, quincailleries : boutons de portes, béquilles, glaces etc... - Appareils sanitaires et robinetterie - Appareillages électriques : interrupteurs ... - Faux plafonds dalles, Le nettoyage devra faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, ciment, graisse, etc... Enlèvement de toutes marques sur les différents appareils. Les produits employés, les procédés mis en oeuvre doivent être appropriés afin de ne pas provoquer d'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface. L'entrepreneur se renseignera avant toute intervention sur l'existence de produits pouvant altérer tel ou tel matériau. Il veillera à ne pas les utiliser. Un nettoyage de mise en service des locaux sera réalisé par une entreprise spécialisée de nettoyage à la charge du maître d'ouvrage avant l'exploitation des locaux Localisation : <i>Sur l'ensemble des zones concernées par les travaux (Y compris zones permettant d'y accéder)</i>



Code	Désignation



